



N° d'épreuve FFM \_\_\_\_\_  
Moto-Club \_\_\_\_\_  
N° d'affiliation \_\_\_\_\_  
Date \_\_\_\_\_  
Lieu \_\_\_\_\_  
Organisateur technique \_\_\_\_\_  
E-mail \_\_\_\_\_  
Téléphone \_\_\_\_\_



## REGLEMENT PARTICULIER 2022

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

### Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course ..... Licence : .....  
Directeurs de course adjoints ..... Licence : .....  
..... Licence : .....  
Délégué FFM (Président du Jury) ..... Licence : .....  
Membre du Jury ..... Licence : .....  
Membre du Jury ..... Licence : .....  
Commissaire technique responsable ..... Licence : .....  
Responsable du chronométrage ..... Licence : .....

### Article 3 Catégories & Engagements

#### SUPERBIKE

A partir de 16 ans\*  
De 750 à 1000cc 4T, 3 et 4 cylindres  
De 800 à 1200cc 4T, 2 cylindres

+ **Superbike Challenger**  
Pilotes de 16 ans à moins  
de 28 ans au 01/01/22

#### SUPERSPORT 600

A partir de 15 ans\*  
De 401 à 600cc 4T (4 cylindres)  
De 401 à 675cc 4T (3 cylindres)  
De 600 à 750cc 4T (2 cylindres)

+ **Supersport 600 Challenger**  
Pilotes de 15 ans à moins de  
21 ans au 01/01/22

#### SUPERSPORT 300

De 13\* à moins de 26 ans au 01/01/22  
De 300 à 500cc 4T, 1 et 2 cylindres  
A 13 ans : 50CV max à la roue arrière  
A 12 ans : 42CV max à la roue arrière

+ **Supersport 300 Challenger**  
Selon règlement technique  
du Promo 400cc

#### SIDE-CARS

A partir de 16 ans (15 ans passager)\*  
Châssis court (F2) :  
De 401 à 600cc 4T (4 cylindres)  
De 401 à 675cc 4T (3 cylindres)  
De 600 à 750cc 4T (2 cylindres)  
Châssis long 600cc (F600) :  
selon règlement FIM Mondial

\* La limite d'âge minimum est à la date  
d'anniversaire du pilote.



#### OGP

De 11\* à moins de 20 ans au 01/01/22  
250cc 4T (moteur d'origine tout-terrain)  
Maxi 42 CV à la roue arrière

+ **Catégorie HONDA NSF 250**  
Classement séparé

#### ↳ Course annexe :



#### European Bikes :

650cc 4T minimum  
1300cc 4T maximum  
Commercialisées ou Prototypes

#### ↳ Course d'accompagnement :

## Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

### Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

**NON**     **OUI** (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

### Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant wild card ou LJA devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

### Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

## Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 300 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 150 € pour un moteur 2T et de 300 € pour un moteur 4T. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

## Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du médecin responsable ....

Nombre de secouristes .....

Hôpital le plus proche .....

Nombre d'ambulance(s) .....

Temps de trajet (en min) .....

## Article 7 Le site de pratique

### Accès :

Nom du site .....

Adresse .....

### Caractéristiques :

Longueur du circuit .....

Largeur minimum de la piste .....

#### Capacité Moto :

Pendant les essais : ...

En course : ...

#### Capacité Side-car :

Pendant les essais : ...

En course : ...

Nombre d'OCP\* .....

\*Officiels Commissaires de Piste



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

### Visa du Moto-Club

Date :

### Visa de la Ligue

Date :

### Visa de la FFM

Date :

Numéro :